

Arrêté n° 1372

Objet : Signature d'un avenant au marché M17-246. Prolongation du marché jusqu'au 30 juin 2020. Travaux de réseaux souples, d'infrastructures électriques et de fibre optique.

ARRETE DU PRESIDENT

Le Président de Grand Châtellerault,

VU l'article L 5211-10 du code général des collectivités territoriale relatif aux délégations des attributions du conseil communautaire,

VU l'article 1 de l'ordonnance N°2020-391 du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19,

VU la délibération n°11 du 17 octobre 2016 relative au marché M17-246,

CONSIDERANT la nécessité de disposer d'un marché pour réaliser les prestations de très haut débit et de réseaux souples jusqu'à la date de renouvellement du marché,

ARRETE

ARTICLE 1 – Il est décidé la signature d'un avenant au marché public M17-246 conclu avec la société INEO pour la réalisation des prestations de très haut débit et de réseaux souples. Le marché M17-246 détenu par la société INEO est prolongé du 5 mai 2020 jusqu'au 30 juin 2020. Cette prolongation n'aura aucune incidence sur le montant initialement prévu pour ce marché.

ARTICLE 2 – Un recours contentieux peut être posé contre le présent arrêté devant le tribunal administratif de Poitiers, dans un délai de deux mois suivant son affichage, le recours devant Monsieur le Président suspendant ce délai.

ARTICLE 3 – Monsieur le directeur des services de Grand Châtellerault est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à Monsieur le sous-préfet et Madame la trésorière principale et sera affiché.

A châtelierault, le

Le président de Grand Châtelierault,

Jean-Pierre ABELIN